

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA  
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 12  
Présents : 8  
Votants : 10  
Pouvoirs : 2

Pour 10  
Contre /  
Abstention /

Date de convocation :  
04/02/2026  
Date d'affichage :  
16/02/2026

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six,  
Le neuf février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,  
Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

**Absents-Excusés :**

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN (pouvoir à Maryse FAVRE),  
Messieurs Stéphane BLUM (pouvoir à Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS) et Bernard PRAIZELIN.

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

**Délibération N°2026/02/021 : Approbation de la convention relative à la distribution des secours entre la commune de Peisey-Nancroix et ADS**  
(Nom C.L.1.4.2.3)

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal une convention entre la commune de PEISEY-NANCROIX et la société ADS relative à la distribution des secours.

En effet, il rappelle que la société ADS est chargée, pour le compte de la commune, d'assurer la gestion des secours au profit de toute personne accidentée, blessée ou en détresse sur l'ensemble du domaine skiable en application de la convention de concession de délégation de service public (DSP), pour la construction et l'exploitation de remontées mécaniques, sur le domaine skiable de Peisey Vallandry, en date du 13 juin 2019.

La convention relative à la distribution des secours sera conclue pour une durée d'un an renouvelable, dans la limite de la durée de la durée du contrat de délégation de service public unissant ADS et le SIVOM LANDRY PEISEY soit le 31 mai 2050, sauf dénonciation anticipée.

Monsieur le Maire présente aux conseillers la convention.

**Après exposé et en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **APPROUVE** la convention relative à la distribution des secours ci-annexée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes et notamment ladite convention.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Secrétaire de séance,  
Thierry ARSAC

Pour Copie Conforme :  
Le Maire,  
Guillaume VILLIBORD

